



L'INFO-MUNICIPALE

PUBLICATION MUNICIPALE DE LAC-BOUCHETTE

Volume 11, numéro 4

30 mars 2026

Offre d'emploi

Les Résidences du Manoir des Lacs recrutent.

Poste : Directrice / Directeur – RPA niveau 3, 32 h/semaine – Salaire compétitif

Aux Résidences du Manoir des Lacs, nous avons à cœur d'offrir un milieu de vie chaleureux, sécuritaire et humain à nos résidents et résidentes. Nous cherchons présentement un directeur ou une directrice capable d'allier bienveillance et gestion efficace.

En plus de veiller au bien-être et à la qualité de vie des résidents, la personne occupant ce poste doit :

- Assurer une saine gestion administrative et financière;
- Veiller au respect des normes en vigueur (RPA niveau 3);
- Coopérer avec les familles et les différents partenaires;
- Mobiliser et encadrer une équipe de travail engagée.
- Collaborer avec le conseil d'administration en assurant une gestion efficace de la résidence.

Nous recherchons une personne ayant :

- ✓ Une capacité de gestion des ressources humaines, budgétaires et organisationnelles;
- ✓ Des aptitudes à communiquer, à mobiliser et à organiser des réunions;
- ✓ De la rigueur, de l'autonomie et un sens de l'organisation.
 - Expérience en gestion (milieu des aînés est un atout);
 - La connaissance du logiciel Acomba, du service de paie Desjardins et une bonne maîtrise du français parlé et écrit sont des atouts.

Envie de vous joindre à une équipe chaleureuse ? Vous avez jusqu'au 10 avril 2026 pour nous faire parvenir votre CV à : manoirdeslacs@hotmail.com

Votre église vous tient à coeur?

Toujours prête à vous accueillir pour une messe, une célébration de la Parole, pour un baptême, un mariage, des funérailles, etc. Nous avons besoin de votre aide pour la conserver. Votre don nous confirme votre sentiment d'appartenance et à quel point vous êtes attachés à l'église du village.



Merci de votre générosité et nous vous confirmons que les dons seront bien versés dans notre paroisse de Lac-Bouchette.

Le comité de gestion de la Communauté chrétienne Saint-Thomas d'Aquin

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Reçu : Oui Non

Faites votre chèque à l'ordre de:

Fabrique N-D du LSJ et inscrivez au détail: **c.c. Saint-Thomas d'Aquin**

L'expédier à l'adresse suivante:

Fabrique de Lac-Bouchette

241, rue Principale, Lac-Bouchette (Québec) G0W 1V0

Avis public projet de règlement n° 26-19

AVIS PUBLIC aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 26-19 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance qui a eu lieu le 2 mars 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Le projet de règlement n° 26-19 modifiant le règlement de zonage n° 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier divers objets comme suit :

- Modifier les conditions d'implantation des bâtiments accessoires prévues à l'article 27;
- Corriger une coquille à l'article 60 et ajouter l'article 95.2 en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy concernant la priorisation du développement dans le périmètre d'urbanisation;
- Ajouter, à l'article 119, une référence à l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) en matière de droit acquis;
- Ajouter, à l'article 131, une référence au chapitre X de manière à encadrer les usages récréatifs en zone agroforestière;
- Modifier la grille des spécifications de la zone 9 CO afin d'autoriser tous les usages du groupe 2.3 i);
- Modifier la grille des spécifications de la zone 6 R afin d'autoriser l'usage trifamilial;
- Modifier la grille des spécifications de la zone 3 REC afin d'inverser les marges avant et arrière.


Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi le 13 avril 2026 à 19 h10 pour le projet de règlement n° 26-19, à la salle du conseil municipale au 297, rue Principale, Lac-Bouchette;

Au cours de cette assemblée publique, M. le maire ou son représentant expliquera ledit règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet;

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 297 rue Principale, Lac-Bouchette ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.ca/lac-bouchette/>

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 25^e jour de mars deux mille vingt-six.



directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 11, numéro 4, édition du 30 mars 2026

Avis public dérogation mineure n° 2026-01

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Bouchette que :

Il y aura séance régulière du conseil municipal le 13 avril 2026 à 19 h au 297, rue Principale, Lac-Bouchette (Québec), à la salle du conseil.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du demandeur : Ermitage Saint-Antoine

Identification du site concerné: 250, route de l'Ermitage, Lac-Bouchette

Numéro de la zone : 1REC


Règlements en cause : Règlement de zonage n° 18-16.

Nature et effets: Le demandeur désire implanter un bâtiment pour la confection des hosties incluant une salle d'interprétation à 3,5 mètres de la marge de recul latérale gauche alors que le minimum est de 5 m.

Pourcentage des dérogations : 30 %

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lac-Bouchette, ce 25^e jour de mars deux mille vingt-six.



directeur général et
greffier-trésorier

Publié dans l'Info-Municipale, volume 11, numéro 4, édition du 30 mars 2026